



Union
Internationale
du Notariat

RAPPORT D'ACTIVITÉ
LÉGISLATURE
2017-2019





Table des matières

Message du Président	2
Message du Secrétaire	4
L'UINL en cinq questions	6
2017-2019 - Faits et chiffres	8
Faits marquants de la législation	10
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	10
Protection juridique des personnes en situation de vulnérabilité	11
Garantir la sécurité des régimes fonciers et les droits de propriété sur la terre	13
Egalité des genres	14
Focus : directives volontaires	15
Définition du document notarial authentique	15
Droit des sociétés	16
Nouvelles technologies	16
Autonomie de la volonté	17
Collaboration avec les magistrats	18
Assemblée générale extraordinaire des notariats membres	18
29ème Congrès International du Notariat	19
Partenariats avec les organisations internationales	20
Activités	22
Le modèle économique basé sur l'humain	28
Symposium de la méditerranée	29
Réunions institutionnelles	33
Structure de gouvernance	37
Page web de l'UINL	38
ONPI - Office Notarial Permanent d'Echange International	38
Secrétariat Administratif	39
Contact	40

Message du Président



José MARQUEÑO DE LLANO
Président de l'UINL 2017-2019

Avec le Congrès de Jakarta, la législature de l'UINL qui a couvert les années 2017, 2018 et 2019 s'achève. Dans les pages qui suivent, vous trouverez un résumé des activités des différents organes de l'Union menées au cours de cette période.

Conformément aux priorités définies en début de législature, la politique de l'UINL s'est articulée autour des principes suivants :

1. Le document public notarial est le fondement de la sécurité juridique préventive. Le document public notarial est non seulement un élément fondamental de l'autorégulation des intérêts privés, mais également un facteur fondamental de service à la société et d'intérêt général. Et il en est ainsi car le document notarial est le résultat d'une procédure complexe qui permet à l'État de lui fournir des effets spéciaux, qu'il est possible d'attribuer audit document, dans la mesure où, pour son autorisation, on exige une série de présupposés garantissant non seulement sa véracité formelle, mais également sa véracité matérielle.

2. Le document notarial est un document formel dans la mesure où la forme est la **garantie du fond**. Par conséquent, il faut être ouvert à toute avancée relative aux nouvelles technologies en tant qu'**instrument** permettant de le rendre plus efficace, en respectant toujours l'essence du travail du notaire, le **contrôle** de légalité et la base de ses effets qui est que la décision finale et personnelle du notaire constitue un acte d'autorité publique.

3. La fonction notariale est une fonction publique dans la mesure où son activité est destinée à l'autorisation d'un document public, ce qui ne constitue pas un obstacle au développement de son organisation de manière professionnelle. C'est une fonction qui provient d'une délégation de l'État et qui fait partie de sa souveraineté. Par conséquent, elle doit être destinée à satisfaire les intérêts publics et généraux.

4. Le notaire est un officier public choisi par l'État qui lui délègue cette puissance publique. Ce qu'il fait a de la **valeur** par application de cette délégation. L'État choisit le notaire en fonction de ses conditions personnelles et a l'obligation de choisir les "meilleurs", et comme la fonction notariale repose sur une base juridique importante, les notaires

collaborant à l'élaboration contractuelle du droit, ils doivent être les meilleurs juristes. D'où l'importance de la **formation** du notaire nommé et des notaires en général tout au long de leur vie professionnelle.

5. La fonction sociale du notaire est un travail prioritaire en tant que fonction publique. Il faut renforcer la protection des personnes ou des groupes vulnérables ou dignes d'une protection spéciale, ainsi que les politiques de lutte contre la discrimination.

6. La collaboration avec les pouvoirs publics constitue également un élément essentiel de la fonction notariale, en tant que fonction publique, qui doit se manifester par le devoir d'assistance dans les domaines où cela est sollicité, tels que la lutte contre le crime organisé et le blanchiment de capitaux.

7. Les organisations internationales sont les partenaires naturels d'une organisation internationale telle que l'UINL. La promotion du notariat mondial est plus efficace grâce à l'information, à la collaboration et au travail commun avec ces organisations.

8. Les organes, commissions et groupes de travail doivent fonctionner avec une autonomie totale, mais tout en maintenant entre tous une coordination parfaite et un échange de connaissance et d'expérience, en faveur d'une politique commune et de l'intérêt général du notariat, sans préjudice des particularités concrètes et, en ce qui concerne ces dernières, surmonter tout obstacle géographique ou autre afin de défendre l'intérêt commun.

9. Le respect des statuts et des **compétences** de chacun des organes de l'Union est une norme fondamentale de toute institution, tout comme les principes de **démocratie** interne et de **transparence** qui ont présidé à leur fonctionnement. Il faut souligner les accords

importants de l'Assemblée, l'organe suprême, lors de ses sessions ordinaires ainsi que lors de sa session extraordinaire, qui, dans des circonstances difficiles, a réussi à se réunir et à adopter à la majorité des deux tiers des voix un accord définitif sur le problème délicat de la situation légale de l'Union.

10. L'implication active des notariats dans la vie de l'Union, tout comme l'implication de l'Union dans les problèmes des notariats, est déterminante pour une politique efficace, conforme aux objectifs de notre institution. Et à cela, il faut ajouter la collaboration et le travail en commun avec le CNUE, ainsi que la fluidité des relations entre les deux organisations, qui ont conduit à des résultats positifs en ce qui concerne nos objectifs communs.

Pour terminer ces lignes, il me reste à remercier très sincèrement pour le travail durant effectué cette législature les notariats qui se sont directement impliqués dans la politique de l'Union et les notaires qui ont dédié leurs efforts à un notariat meilleur. Bien entendu, je remercie les Vice-présidents, la Trésorière et le Secrétaire, ainsi que les Présidents des commissions et des groupes de travail, également leurs membres, sans le travail et le sacrifice personnel desquels il n'aurait pas été possible de mener à bien cette législature. Et mes remerciements et mon affection personnelle à la Directrice du Secrétariat et aux membres de son équipe ainsi qu'aux conseillers et consultants externes, pour leur travail efficace, discret et continu qui dépasse le simple travail administratif, et dont j'ai été le témoin direct au cours de nombreuses heures partagées.

Et tout cela à la poursuite d'une Union plus efficace, plus coordonnée et plus structurée pour la réalisation de ses objectifs.

Message du Secrétaire



**Pedro CARRIÓN GARCÍA
DE PARADA**

Secrétaire de l'UINL 2017-2019

Ce rapport est un bref résumé des activités menées par l'Union au cours de la législature 2017-2019 et synthétise le travail de tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la législature.

Voici les principaux points à souligner concernant ces trois années :

- 1.** Il a été insisté auprès des organisations internationales sur le rôle primordial du notaire, par sa position d'autorité publique, en tant qu'élément clé dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et l'Union a été réorganisée à cet effet par le biais de la création d'un groupe de travail ad hoc et de l'embauche d'une experte en la matière, le tout dont les fruits sont reflétés dans les pages qui suivent.
- 2.** Il a été cherché à rendre visible la fonction sociale développée par le notaire à travers la protection des personnes en situation de vulnérabilité, en agissant à la fois auprès des organisations internationales telles que les Nations Unies, l'UNICEF ou la FAO, ainsi qu'auprès d'États spécifiques, par exemple, en Europe du Sud-Est ou en Afrique. Tout cela avec le travail très intense de la Commission des Droits Humains et du Groupe Organisations Internationales.
- 3.** En matière de Sociétés, en très étroite collaboration avec le CNUE, le rôle joué par le notaire a été défendu auprès des organismes pertinents tels que la CNUDCI, en respectant la neutralité systémique et les traditions juridiques de chaque État.
- 4.** Il a été clairement défini, à l'initiative du Groupe Acte Authentique, à nouveau en harmonie avec le CNUE, ce qu'est le document public notarial, quelle est sa valeur ajoutée, ce qu'est et ce que fait le notaire.
- 5.** L'utilisation des nouvelles technologies (intelligence artificielle et blockchain) comme instrument au service de la fonction notariale a été étudiée.
- 6.** Des rapprochements ont été entrepris auprès d'autres autorités publiques directement impliquées dans la défense du Droit, telles que les magistrats ; les premières journées d'étude conjointes en sont l'illustration.

7. Des programmes communs de formation entre les notaires ont été encouragés, tant pour l'accès à la fonction que pour l'exercice de celle-ci, et il a été donné à l'Université du Notariat Mondial un contenu plus étendu et un prolongement tout au long de l'année.

8. Au niveau organisationnel interne, les compétences statutaires et réglementaires des différents organes de l'Union ainsi que la participation des au développement de la politique de l'Union ont été renforcées.

9. La collaboration et la coordination entre les commissions et les groupes de travail de l'Union ont également été encouragées en favorisant les réunions intercontinentales, en recherchant une plus grande participation et plus d'interventions de la part des participants aux différentes réunions des organes de l'Union.

10. L'UINL a été dotée d'une meilleure image, plus moderne, grâce à une nouvelle page Web qui sert de vitrine au monde tout en étant en même temps l'outil de travail et de communication entre les différentes commissions et les différents groupes de travail.

11. Grâce à la générosité du Notariat italien, l'UINL dispose d'un nouveau siège physique, encore meilleur.

12. Des archives numériques rassemblant toutes les informations dont dispose l'Union sont en cours d'élaboration, afin de faciliter les réactions et actions futures.

13. Des réunions des organes de l'Union se sont tenues sur quatre continents : Europe, Afrique, Amérique et Asie.

Il reste enfin à mentionner et reconnaître ici le travail de tous ceux qui ont permis le bon déroulement de cette législature de l'Union.

L'UINL en 5 questions

Qu'est-ce ?

L'Union internationale du Notariat (UINL) est une organisation internationale non gouvernementale depuis 1948.

Qui la compose ?

L'UINL compte 89 Notariats Membres, représentés par les Conseils ou les Chambres des notaires de 89 pays, qui partagent une même vision de la figure du notaire, du document notarial et de la fonction notariale.

Ainsi, ils conçoivent le notaire comme un officier public qui exerce par délégation de l'Etat, qui le nomme, une fonction publique mais dans le cadre d'un régime professionnel. Sa mission est de conférer l'authenticité aux actes et aux contrats juridiques, en contrôlant la légalité et en agissant de manière indépendante et impartiale, fournissant le conseil juridique dû.

La fonction notariale s'étend à toutes les activités juridiques non contentieuses, ce qui est essentiel pour éviter de futurs litiges.

Le notaire accompagne la personne, de la naissance à la mort, dans les moments les plus importants de sa vie.

Pour quelles raisons existe-t-elle ?

L'UINL a pour objectif de promouvoir, de coordonner et développer la fonction et les activités des notaires dans le monde entier. Elle garantit leur dignité et leur indépendance afin de fournir un meilleur service aux usagers et à la société en général.

Sa politique interne vise à garantir le haut niveau de l'acte authentique et la bonne performance de la fonction du notaire.

Sa politique externe a pour objectif de transmettre des connaissances et de partager des expériences avec les organisations internationales et les gouvernements. Le but de cette coopération est d'améliorer les cadres normatifs qui affectent les citoyens et les entreprises du monde entier, en facilitant l'identification des personnes ; l'accès à la propriété foncière ; la protection juridique des personnes en situation de vulnérabilité ; l'égalité des genres ; la protection de la propriété privée ; la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux et, en général, l'accomplissement de sa fonction sociale et le trafic juridique et économique.

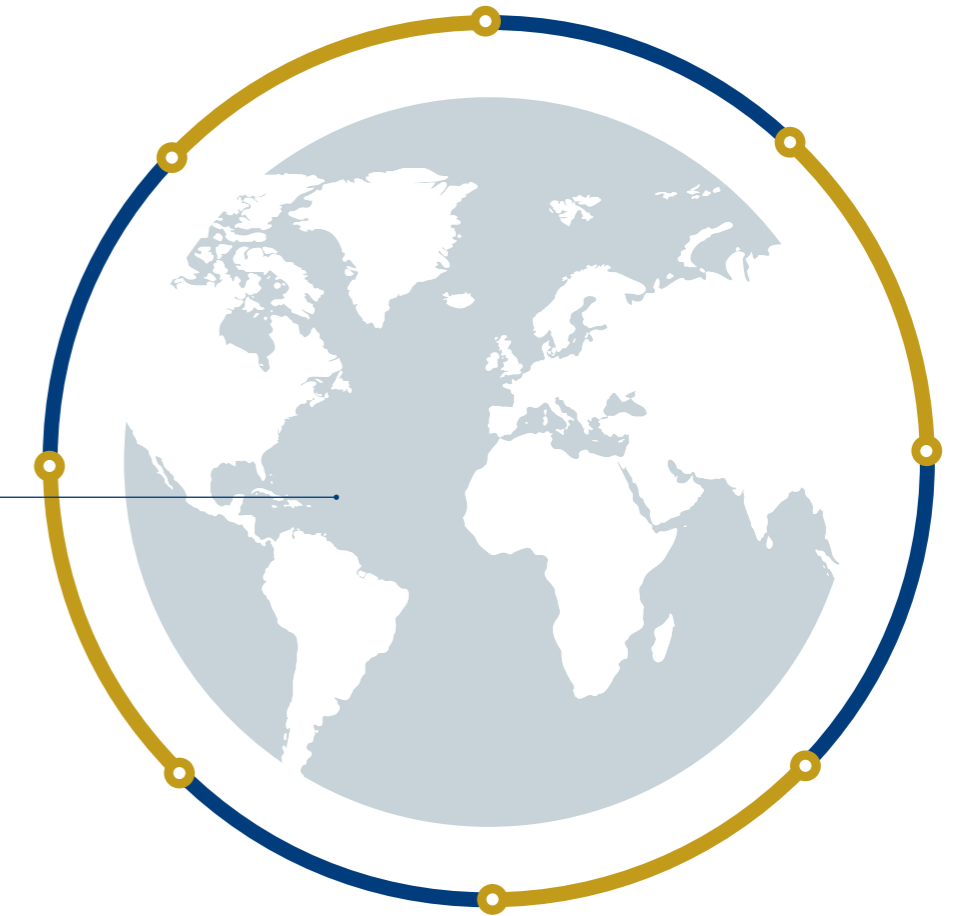
Comment fonctionne-t-elle ?

L'Union est dirigée par un Conseil de Direction composé d'un maximum de 29 membres, avec à leur tête le président, les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier, élus tous les trois ans.

L'organe de décision est l'Assemblée des Notariats membres, où chaque pays dispose d'une voix, quelle que soit sa taille.

L'UINL comprend un Conseil Général formé d'un maximum de 176 membres.

L'Union exerce ses activités à travers des commissions, continentales et intercontinentales, ainsi que des groupes de travail, à qui sont confiés de nombreux travaux dans le domaine de l'éducation et de la formation, des études de recherche, de la coopération notariale, de la défense des droits humains, de la promotion de la fonction notariale et du document notarial, la préservation de la déontologie notariale, de la promotion des nouvelles technologies, de la poursuite contre le blanchiment de capitaux, etc.



Où se trouvent les Notariats membres de l'UINL

Albanie	Cuba	Luxembourg	République de Corée
Algérie	Équateur	Madagascar	République de
Allemagne	El Salvador	Mali	Macédoine
Andorre	Espagne	Malte	République de Moldova
Argentine	Estonie	Maroc	République dominicaine
Arménie	Fédération de Russie	Maurice	République tchèque
Autriche	France	Mauritanie	Roumanie
Bélarus	Gabon	Mexique	Saint-Marin
Belgique	Géorgie	Monaco	Sénégal
Bénin	Grèce	Mongolie	Serbie
Bolivie	Guatemala	Monténégro	Slovaquie
Bosnie-Herzégovine	Guinée	Nicaragua	Slovénie
Brésil	Haïti	Niger	Suisse
Bulgarie	Honduras	Panama	Tchad
Burkina Faso	Hongrie	Paraguay	Togo
Cameroun	Indonésie	Pays-Bas	Tunisie
Chili	Italie	Pérou	Turquie
Chine	Japon	Pologne	Ukraine
Colombie	Kosovo	Porto Rico	Uruguay
Congo	Lettonie	Portugal	Cité du Vatican (État de la)
Costa Rica	Liban	Québec (Canada)	Venezuela
Côte d'Ivoire	Lituanie	République	Viet Nam
Croatie (Hrvatska)	Londres (Royaume-Uni)	centrafricaine	

2017-2019 Faits et chiffres



Faits marquants de la législature



LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Renforcement et systématisation de la coopération notariale au service des autorités

L'UINL a renforcé son implication comme acteur clé dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Depuis le début de la législature, nous avons établi des liens forts avec des organisations internationales telles que le GAFI, le GAFILAT, l'OEA, l'ONU, le FMI et la Banque Mondiale.

Devant l'importance du sujet, l'UINL a contracté une experte technique en tant que contact permanent et proactif avec les organisations internationales impliquées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, grâce à laquelle elle a participé à plusieurs **groupes de travail conjoints**, notamment avec le GAFILAT, le GAFI, le FMI et l'OEA. On peut citer :

- **Le Groupe de Développement des Politiques du GAFI**, chargé de l'élaboration et de la clarification des normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui est en train d'élaborer les « Lignes directrices pour une approche fondée sur les risques pour les professionnels et intermédiaires indépendants ». Elles seront diffusées sur la page web de l'UINL.
- **Le Groupe de Travail pour l'identification du "bénéficiaire réel" du Fonds Monétaire International**, dont l'objectif est d'identifier les modèles existants de centralisation et d'accès

Silvina Capello, consultante de l'UINL experte pour la LBC/FT et Mario Romero Valdivieso, Président du Groupe de Travail de l'UINL sur la lutte contre le blanchiment d'argent.



aux informations des bénéficiaires réels dans les pays qui l'ont mis en œuvre, prenant surtout en compte l'expérience espagnole de la création de la base de données sur les bénéficiaires réels du Conseil Général du Notariat espagnol. Le groupe a commencé ses travaux en mars 2018.

- **Le Groupe de Travail d'experts sur le Contrôle du Blanchiment de Capitaux de l'Organisation des États Américains (GELAVEX)**. L'UINL est devenu la première organisation non gouvernementale acceptée comme observateur. Elle a été admise durant la XLV^{ème} réunion du groupe de travail, qui s'est tenue à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, les 4 et 5 novembre 2018. Elle a ensuite participé aux XLVI^{ème} et XLVII^{ème} réunions.
- **Le Groupe de Travail sur l'Analyse des Risques et l'Inclusion Financière du GAFILAT**, chargé de rédiger, avec le GAFILAT, un « Document d'Indicateurs de Risque » fournissant des directives claires et précises pour aider les notaires à améliorer leurs processus d'identification, de contrôle et d'analyse des opérations notariales, afin de leur permettre de détecter les personnes susceptibles de blanchir des capitaux ou de financer le terrorisme.

L'Union a également participé à des projets d'assistance clés visant à améliorer **la collaboration avec les législateurs et à promouvoir le rôle des organismes d'autorégulation**. Dans ce contexte, l'UINL a signé le 25 octobre 2018 un accord avec la Unidad de Investigaciones Financieras (UIF) de Bolivie.

En outre, en octobre 2018, l'Assemblée « des notariats membres » de l'Union a adopté les "Bonnes pratiques en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans le secteur notarial", un guide de méthodologies, de systèmes, d'outils et de techniques pour faciliter le respect des mesures préventives dans le domaine notarial et l'harmonisation des procédures entre les notariats membres de l'UINL.



PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Consolider le rôle du notaire en tant qu'autorité publique et, à ce titre, en tant que prestataire de soutien institutionnel

Un autre thème crucial de cette législature a été la défense des droits humains, en particulier des personnes en situation de vulnérabilité.

Suite à une coopération intense entre la **Commission des Droits Humains de l'UINL et la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, Mme Catalina Devandas Aguilar**, le notaire a été expressément reconnu dans le rapport spécial de décembre 2017 en tant qu'autorité. Ainsi, le notaire vient à être considéré comme un organe compétent au sens de l'article 12 pour la reconnaissance de la personnalité juridique des personnes handicapées, dans des conditions d'égalité.

De plus, l'UINL a signé un accord de coopération avec la **Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)** pour la mise en œuvre de projets communs, en particulier pour la protection internationale des adultes. Elle a été invitée à participer à la conférence conjointe

de la **Commission Européenne et de la HCCH sur "La protection transfrontalière des adultes vulnérables"** à Bruxelles du 5 au 7 décembre 2018.

Il faut noter également le rôle joué par les notaires, et leurs institutions représentatives, en particulier l'ANF, et également par l'UINL, en collaboration avec l'UNICEF, dans la protection des enfants sans identité. Ces mineurs, tristement connus comme les "enfants fantômes", en Afrique, sont privés de leur droit fondamental : que soit reconnue et enregistrée leur identité. A cause de cela, ils ne peuvent pas accéder aux services publics de base tels que la santé ou l'éducation et deviennent les victimes du trafic de personnes et d'abus les plus sordides.

Le 1er octobre 2018, l'Assemblée des Notariats membres de l'UINL a analysé **les défis de la fonction notariale relatifs à la protection des personnes vulnérables**. Ainsi, s'est tenu un forum d'études incluant la participation de représentants des Nations Unies et de la Conférence de La Haye de Droit International Privé (HCCH). Lors de cette rencontre, le remplacement de la procédure d'incapacité par la reconnaissance de la capacité juridique universelle et absolue pour tous a été défendu, selon le modèle d'aide à la décision proposé par la Convention des Nations Unies. À la suite du forum, des recommandations finales ont été approuvées et sont disponibles sur le site web de l'UINL.

Enfin, le Conseil de Direction de l'UINL, à Veracruz (Mexique) en mai 2019 a approuvé le « *Guide notarial de bonnes pratiques pour les personnes handicapées : le notaire en tant que soutien institutionnel et autorité publique* » qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée « des notariats membres » de l'UINL à Jakarta en novembre 2019.

Almudena Castro Girona, Présidente de la Commission des Droits Humains de l'UINL, à la droite du Président



GARANTIR LA SÉCURITÉ DES RÉGIMES FONCIERS ET LES DROITS DE PROPRIÉTÉ SUR LA TERRE

L'importance de la fonction notariale et du rôle du notaire au service de la sécurité juridique des terres et de l'accès au logement pour tous

Les questions liées au régime foncier font partie de la politique générale de l'Union en matière de défense des plus vulnérables. Assurer la sécurité juridique à un pays, c'est assurer sa prospérité économique.

L'UINL est investie depuis plus de dix ans dans des projets de « titrement » des terres, un processus de délivrance de titres de propriété garantis, afin de permettre à tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables, de bénéficier d'un logement décent et d'un droit de propriété sécurisé.

C'est pourquoi l'UINL organise depuis 2012 des conférences sur ce thème sur trois continents. La 4^{ème} Conférence Internationale s'est tenue le 4 décembre 2017 à Niamey (Niger) ; les trois conférences précédentes se sont tenues à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2012, à Mexico (Mexique) en 2013 et à Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam) en 2014.

Le notariat mondial a fait sien ce thème de grande importance et est conscient du rôle essentiel qu'il joue, cela a donc été un pilier fondamental de la législation.





ÉGALITÉ DES GENRES

Contribuer à la défense des droits fonciers des femmes

L'égalité des genres est un droit protégé par la Constitution dans la plupart des pays. Il s'agit précisément de faire devenir réalité ce que disent les textes légaux, et de parvenir à ce que les femmes accèdent à la propriété foncière, succèdent dans des conditions d'égalité avec les hommes, et bénéficient, en général, des mêmes droits.

C'est pour cette raison que les notaires participent à la création d'un Etat de droit pour tous, et en particulier, à l'égalité réelle et tangible entre les hommes et les femmes.

Dans cet objectif, l'Agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'UINL ont signé un protocole d'accord en 2016 concernant les mesures à prendre en 2017 et 2018 pour la sécurité juridique dans le domaine foncier et l'égalité des genres. Le partenariat a également impliqué l'agence de coopération allemande (GIZ).

Dans ce contexte, les travaux sur les **Directives pour un régime foncier équitable ont débuté en tant que projet régional en Europe du Sud-Est**. En collaboration avec ses partenaires, la FAO et la GIZ, l'UINL a organisé trois conférences régionales : à Tirana (en mars 2017), à Thessalonique (en décembre 2017) et enfin à Sarajevo (en juin 2018). Celles-ci ont connu une participation massive et variée, du plus haut niveau et des meilleures qualifications.

Les directives intitulées "*Guidelines on strengthening gender equality in notarial practices - South East Europe*" sont consultables sur la page web de l'UINL et de la FAO.



Photo: 123RF.com-Greta Gabaglio

FOCUS : DIRECTIVES VOLONTAIRES

Pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – guide pour les notaires

Les Directives volontaires dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (dites « VGGT » pour leur dénomination en anglais, « *Voluntary Guidelines on the governance of tenure* ») ont pour finalité d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et de soutenir la réalisation progressive du droit à une nourriture suffisante et adéquate pour tous dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

L'UINL contribue au projet de la FAO et sert l'objectif des VGGT, et suite à la fructueuse collaboration avec la FAO, l'UINL a décidé de mettre à profit son expérience et celles des notaires du monde afin d'élaborer avec la FAO un guide technique dédié aux notaires et aux praticiens du droit dans les systèmes d'administration préventive de la justice.



DÉFINITION DE L'ACTE NOTARIAL AUTHENTIQUE

Établir les raisons de son efficacité supérieure et de sa diffusion universelle

L'autre préoccupation de la législature a été d'établir une définition claire de ce qu'est le document notarial, d'en quoi consiste de la fonction notariale et de ce qu'est réellement le notaire. Le groupe de travail l'UINL a élaboré en détail et approuvé par consensus un texte qui clarifie tout cela. Il a collaboré pour ce faire avec le CNUE.



Enric Brancós,
Président du Groupe de Travail Acte Authentique de l'UINL



DROIT DES SOCIÉTÉS

Revendiquer le respect du principe de neutralité systémique à l'égard des diverses traditions juridiques

L'Union s'est attachée à faire reconnaître le rôle essentiel du notaire dans la constitution des sociétés et dans le domaine du Droit des sociétés, en général.

C'est pour cela que l'UINL a participé en tant qu'observateur auprès de la Commission de la CNUDCI et de ses groupes de travail, en particulier le groupe de travail I de la CNUDCI (Micro, petites et moyennes entreprises) qui a publié deux projets : un Guide législatif sur les grands principes d'un registre des entreprises et un Guide législatif sur une entité à responsabilité limitée de la CNUDCI (dit « UNLLO » pour « *UNCITRAL Limited Liability Organization* »).

Avec le CNUE, l'Union a défendu le respect par les textes et projets de la neutralité systémique (*Common Law/Civil Law*), en soulignant les avantages d'un système de prévention basé sur le document notarial.

Lors de sa cinquante et unième session, la Commission de la CNUDCI a adopté en juillet 2018 le Guide législatif de la CNUDCI sur les grands principes d'un registre des entreprises, qui défend le principe de la neutralité systémique dans le respect des différentes traditions juridiques.

Le travail sur le Guide législatif sur une entité à responsabilité limitée de la CNUDCI est toujours en cours et l'UINL veille spécifiquement à ce que le choix de la forme soit laissé à l'appréciation libre de chaque État, ces derniers devant estimer le degré de fiabilité, de traçabilité, d'identification des bénéficiaires réels, ainsi que de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent qu'ils souhaitent fournir lors de la constitution de sociétés.

NOUVELLES TECHNOLOGIES



Souligner leur utilité tout en rappelant la spécificité de l'acte notarial authentique et la nécessité de renforcer le contrôle et l'adaptation

L'UINL reconnaît pleinement la nécessité de s'adapter aux temps modernes, en utilisant les technologies comme un instrument au service de la fonction notariale, sans perte ni diminution de la forte valeur ajoutée qui la caractérise et qui doit continuer à être fournie.

À cet égard, la commission des affaires européennes de l'UINL a publié des études analytiques sur les *Blockchains* et les outils numériques.



AUTONOMIE DE LA VOLONTÉ

Partager les meilleures pratiques dans l'application de l'autonomie de la volonté

La législature actuelle a voulu donner une importance maximale au thème de la formation. C'est pourquoi, elle a érigé l'Université du Notariat Mondial en moyen d'intégrer les nouveaux notaires dans le monde international et en instrument de confraternité pour les notariats qui forment l'Union.

La 7^{ème} édition de l'Université du Notariat Mondial s'est achevée en juillet 2018 à Rome (Italie), elle a compté 75 participants de 33 pays différents, représentant les quatre continents : son objectif était de mettre un point final aux conclusions établies suite au processus de formation qui couvrait les mois précédents, sous la direction à distance, par le biais d'un contact permanent, de différents professeurs de renommée prestigieuse (Cristina Armella, Michel Grimaldi, Christine Morin et Luc Weyts), sur le thème « *L'autonomie de la volonté* », en pratique, la liberté des personnes d'organiser leurs propres affaires, dans leur vie privée, dans leurs relations de famille, leur succession et concernant leur patrimoine.

Université du Notariat Mondial, Rome 2018





COLLABORATION AVEC LES MAGISTRATS

Intensifier la coopération pour soulager la justice curative

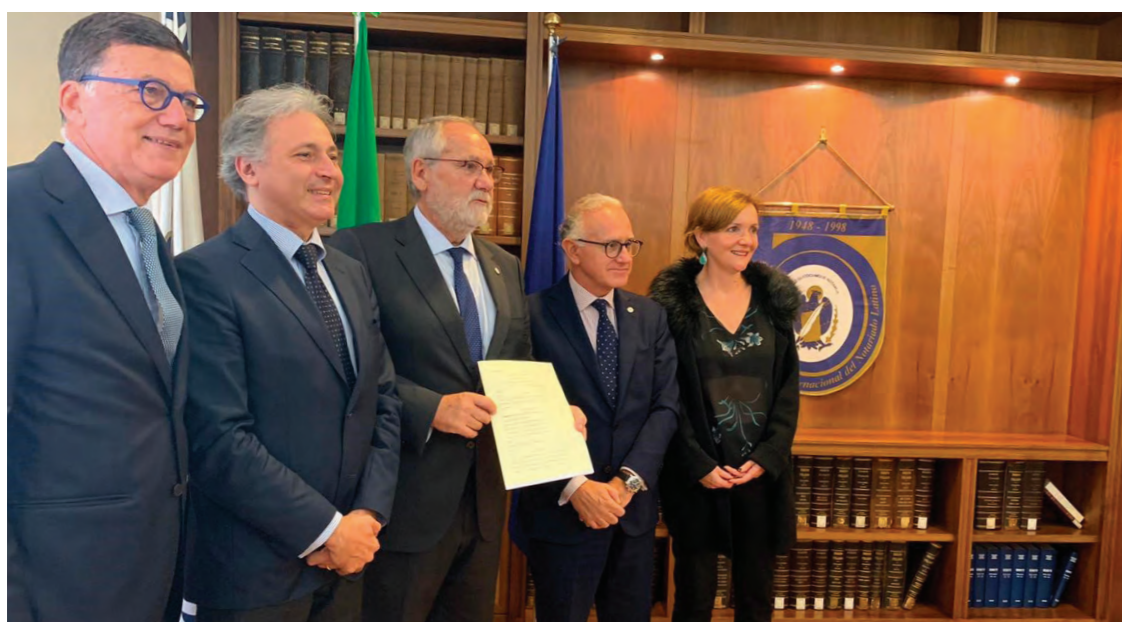
L'étroite coopération entre les deux professions, et, par conséquent, entre les deux organisations internationales qui les représentent (l'Union Internationale des Magistrats et l'UINL) a ouvert la voie à un séminaire conjoint à Valence (Espagne) les 24 et 25 mai 2019. Le forum a porté sur deux sujets principaux : la juridiction volontaire et l'exécution de titres extrajudiciaires.

Carlos Lesmes, Président de la Cour suprême et du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire d'Espagne, **José Marqueño de Llano**, Président de l'UINL, **Francisco Cantos Viñals**, Doyen du Collège Notarial de Valence, **José Ángel Martínez Sanchiz**, Président du Conseil Général du Notariat espagnol



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES NOTARIATS MEMBRES

Le 15 juin 2019, une assemblée extraordinaire s'est tenue à Madrid pour définir la situation juridique de l'UINL.



Maître Antonio Ioli, avec le Président **Cesare Felice Giuliani**, le Président **José Marqueño de Llano**, le Secrétaire **Pedro Carrión García de Parada** et la Trésorière **Laure Thonney**, au siège du Conseil des Notaires Italiens lors de la formalisation des accords de l'Assemblée des notariats membres de Madrid



29TH INTERNATIONAL CONGRESS OF NOTARIES

Selon la tradition, le Congrès mondial de l'UINL se tient à Jakarta, en novembre 2019 pour aborder deux thèmes essentiels:

Thème I : Validité des principes du Notariat au XXIème siècle

Il s'agit d'étudier le rôle que jouent les notaires au XXIe siècle dans le contexte des nouvelles évolutions et de déterminer si les principes ayant inspiré la fonction notariale, le document notarial et la figure du notaire restent valables.

Thème II : Le notaire et la personne physique

L'étude de cette question doit permettre de confirmer l'importance de l'intervention notariale dans la vie des personnes, en tant que garant de leur sécurité juridique et en tant que tiers de confiance, et d'exposer comment le notaire les accompagne à tous les stades de leur vie, de la naissance à la mort.

Les conclusions du congrès international sont diffusées et peuvent être consultées sur le site Web de l'UINL.



Yualita Widyadhari, Présidente du Notariat d'Indonésie



Pedro Carrión García de Parada, Secrétaire, **José Marqueño de Llano**, Président, **Sigrun Erber-Faller**, Vice-présidente pour l'Europe, de l'UINL.



PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Mettre notre expérience au service d'un réseau mondial pour atteindre les objectifs universels

L'UINL est consciente de la nécessité de coopérer avec les acteurs mondiaux tels que l'ONU et ses agences, la Banque mondiale, mais aussi d'autres organisations internationales et ONG.

L'UINL, à travers son groupe de travail spécifique, est un interlocuteur de confiance de plusieurs institutions de premier plan dans les domaines de la défense des droits humains, de lutte contre le blanchiment d'argent, de prévention des violations des droits légaux des plus vulnérables et, plus généralement, de l'accès au développement durable pour tous.

Lionel Galliez, Président du Groupe de Travail Partenariat avec les Organisations internationales de l'UINL.



Droit des sociétés

- CNUDCI**
Observateur dans les groupes de travail et la Commission OCDE
- Partenaire du projet « Human Centred Business Model » - HCBM (Modèle économique centré sur l'Humain - MECH)
- UNIDROIT**
Partenaire du projet « Human Centred Business Model » - HCBM (Modèle économique centré sur l'Humain - MECH)
- BANQUE MONDIALE**
- Participation à l'élaboration du questionnaire Doing Business
 - Partenaire et intervenant à la Conférence « Land and Poverty » (Terre et Pauvreté)
 - Approbation des « 10 Principes on identification for sustainable development: toward the digital age. » (10 principes d'identification pour le développement durable : en vue de l'âge digital)

Coopération Notariale

- CNUCE**
- Outils pour les citoyens
 - Études scientifiques conjointes
 - Défense conjointe de la profession notariale et promotion du système de Droit continental

COLLABORATION AVEC LE CNUCE

Le renforcement des liens entre les présidences du CNUCE et de l'UINL, ainsi qu'entre leurs organisations respectives et les membres de celles-ci, avec des réunions périodiques entre eux et une collaboration étroite dans la rédaction de textes portant sur des questions de la plus haute importance pour les notaires membres des deux institutions, mérite une mention spéciale.

Developpement durable

- NATIONS UNIES**
Participation à la réalisation des Objectifs de Développement Durable pour 2030 notamment l'accès à la justice pour tous, l'égalité des genres, la sécurité foncière...
- FAO**
Diffusion des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, y compris des guides spécifiques pour les notaires.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- FMI, BANQUE MONDIALE, ONU, GAFILAT, OEA (GELAVEX), GAFI, OLAF, EUROPOL...**
- L'utilisation de professionnels par le crime organisé transnational. Le rôle du notariat dans la prévention du blanchiment d'argent.
 - Participation active dans les groupes de travail dédiés

- GAFI**
- Lignes directrices pour une approche fondée sur les risques pour les professionnels indépendants et les intermédiaires.

- GAFILAT**
- Élaboration d'un « document d'indicateurs de risque ».
 - Forum de l'UINL « Crimes économiques : la collaboration des notaires dans leur prévention et leur poursuite. »

Personnes en situation de vulnérabilité

- FAO/GIZ**
Élaboration de directives destinées aux notaires et aux agents d'enregistrement sur l'égalité des genres en matière de droits de propriété - Europe du Sud-Est

- HCCH/COMMISSION EUROPEENNE**
Protection transfrontalière des adultes vulnérables

- ONCE/UNION EUROPEENNE**
Projet JUST4ALL améliorant l'accès à la justice des personnes handicapées.

- RAPPORTEUSE SPECIALE DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES**
Le rôle du notaire en tant que soutien institutionnel des personnes handicapées dans le cadre de la Convention des Nations-Unies de 2006.

Activités

2017	Activités
New York, États-Unis 13-17 février	Participation à la réunion du Groupe de Travail VI de la CNUDCI (Sûretés Réelles) dans le cadre du statut d'observateur de l'UINL.
Rome, Italie 17 février	Présentation de « MECH » - Le modèle économique centré sur l'Humain: "Une approche globale d'un nouveau modèle de gestion des affaires", dans le cadre du partenariat de l'UINL avec la Banque mondiale, l'OCDE et UNIDROIT sur le projet « MECH ».
Paris, France 21 février	Visite institutionnelle avec le GAFILAT et début du travail de collaboration pour la prévention du blanchiment d'argent.
Luxembourg, Luxembourg 27 février	Présentation de la publication sur les successions européennes un travail conjoint de la Commission des affaires européennes (CAE) de l'UINL, du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) et de l'Institut de Recherche et d'Etudes Notariales Européen (IRENE).
Tirana, Albanie 9-10 mars	Participation à la première Conférence régionale sur la Sécurité Juridique dans les Balkans Occidentaux : "Renforcer l'autonomie des femmes par l'accès à la terre", dans le cadre du protocole d'accord de l'UINL avec l'Agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de son partenariat avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.
La Haye, Pays-Bas 14-16 mars	Participation au Conseil sur les Affaires Générales et la Politique de la Conférence de La Haye, dans le cadre de la coopération de l'UINL avec la Conférence de La Haye.
Washington, États-Unis 20-24 mars	Participation à la Conférence « Land & Poverty » (Terre & Pauvreté) organisée par la Banque mondiale en 2017 : "La gouvernance responsable des terres : vers une approche fondée sur des données factuelles", dans le cadre du partenariat entre l'UINL et la Conférence « Land & Poverty » de la Banque Mondiale.
Washington, États-Unis 28-30 mars	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL dans la lutte contre le blanchiment d'argent, réunion avec l'OEA, le FMI et la Banque Mondiale.
Beijing, Chine 29-30 mars	Participation à la quatrième réunion du Comité d'UNIDROIT sur les questions relatives aux marchés émergents, leur suivi et leur mise en œuvre, dans le cadre du partenariat de l'UINL avec UNIDROIT, et la Banque ibéro-américaine de développement.
Dakar, Sénégal 19-23 avril	Dans le cadre de sa mission de formation et d'éducation, l'UINL a organisé la 12 ^{ème} Université du Notariat Africain en partenariat avec la Chambre Nationale des Notaires du Sénégal.

2017	Activités
New York, États-Unis 24-28 avril	Participation à la cinquante-cinquième session du Groupe de Travail IV de la CNUDCI (Commerce électronique) dans le cadre du statut d'observateur de l'UINL.
New York, États-Unis 1-9 mai	Participation à la session du Groupe de Travail I de la CNUDCI (micro, petites et moyennes entreprises) dans le cadre du statut d'observateur de l'UINL.
Minsk, Biélorussie 8-9 juin	Conférence internationale "Protection extrajudiciaire des droits des personnes physiques et morales : état actuel et perspectives de développement de la profession notariale".
Madrid, Espagne 15-17 juin	Participation à l'Assemblée Générale du CNUE, dans le cadre des relations internationales de l'UINL.
La Haye, Pays-Bas 18-19 juin	Visite institutionnelle à la Conférence de la Haye.
Valence, Espagne 21-23 juin	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL dans la lutte contre le blanchiment d'argent, participation à la réunion plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI).
Buenos Aires, Argentine 9-15 juillet	Dans le cadre de sa mission de formation et d'éducation, l'UINL a organisé la 6 ^{ème} édition de l'Université du Notariat Mondial.
Buenos Aires, Argentine 24 juillet	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL dans la lutte contre le blanchiment d'argent, participation à la réunion plénière et au séminaire du Groupe d'Action Financière pour l'Amérique Latine (GAFILAT).
Paris, France 4 septembre	Participation à la Conférence sur le modèle économique centré sur l'Humain « MECH », dans le cadre du partenariat de l'UINL avec la Banque Mondiale et l'OCDE sur le projet « MECH ».



Activités

2017	Activités
Buenos Aires, Argentine 7-8 septembre	Deuxième Congrès International sur les Droits Humains et le Handicap, dans le cadre de l'engagement de l'UINL en matière de droits humains avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.
Saint-Jacques-de-Compostelle 5-7 octobre	Participation au 4 ^{ème} Congrès du CNUE, dans le cadre des relations internationales de l'UINL.
Cancun, Mexique 10 novembre	SÉMINAIRE UINL : Lutte contre le blanchiment d'argent « <i>L'utilisation de professionnels par le crime organisé transnational. Le rôle du notariat dans la prévention du blanchiment d'argent</i> ».
Le séminaire, ouvert par le président de l'UINL, Me Marqueño de Llano, a vu comme intervenants le Président de GAFILAT, l'Ambassadeur Eugenio María Curia et plusieurs spécialistes des principales institutions luttant contre le crime organisé transnational, tels que M. Nelson Meta de l'OEA, M. Arz El Murr du FMI, Mme Tanjit Sandhu Kaur de la Banque Mondiale et M. Mariano García Fresno de l'OCP.	
Santiago du Chili, Chili 16 novembre	Participation au 60 ^{ème} Congrès de l'Union Internationale des Magistrats, dans le cadre des relations internationales de l'UINL.
Niamey, Niger 4 décembre	L'UINL, en collaboration avec la Chambre des Notaires du Niger, a organisé la 4 ^{ème} Conférence Internationale sur la sécurité foncière. Le thème de cette réunion était "La sécurité foncière au service du logement durable dans les villes africaines".
Thessalonique, Grèce 8 décembre	Dans le cadre du protocole d'accord de l'UINL avec l'Agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et du partenariat de travail avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, l'UINL a organisé la deuxième conférence régionale sur la sécurité juridique dans les Balkans occidentaux : "La sécurité juridique pour garantir la bonne administration foncière et l'égalité des genres".



2018	Activités
Séville, Espagne 29-30 janvier	Dans le cadre des activités de la Commission des Droits Humains de l'UINL, participation à la première réunion internationale sur les droits des personnes handicapées en droit privé espagnol, brésilien, italien et portugais à la Faculté de Droit de l'Université de Séville.
La Haye, Pays-Bas 13-15 mars	L'UINL a participé au Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye et signé à cette occasion l'accord de coopération avec cette institution.
Tananarive, Madagascar 9-12 Avril	Dans le cadre de sa mission de formation et d'éducation, l'UINL a mis en place la 13 ^{ème} Université du Notariat Africain en partenariat avec la Chambre Nationale des Notaires de Madagascar.
Genève, Suisse 23-24 Avril	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL en faveur des droits humains, auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, participation, intervention et parrainage de la réunion technique sur le rôle du notaire dans l'exercice des droits des personnes handicapées.
Vienne, Autriche 23-24 Avril	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL dans la lutte contre le blanchiment d'argent, participation à la réunion du sous-groupe du Groupe de Développement des Politiques du GAFI.
Abidjan, Côte d'Ivoire 8 Mai	Dans le cadre de sa mission de formation et d'éducation, l'UINL a mis en place le séminaire "Médiation et autres techniques non judiciaires dans un environnement international".
Sarajevo, Bosnie-Herzégovine 8 Juin	Dans le cadre du protocole d'accord de l'UINL avec l'Agence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du partenariat de travail avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, organisation et mise en œuvre de la troisième Conférence régionale sur la sécurité juridique dans les Balkans occidentaux "Sécurité juridique pour assurer l'égalité des sexes dans la propriété foncière".
Berlin, Allemagne 14-16 Juin	Participation à l'Assemblée Générale du CNUE, dans le cadre des relations internationales de l'UINL.
Madrid, Espagne 22-23 Juin	L'UINL, en partenariat avec l'association Henry Capitant et la Chambre Nationale des Notaires d'Espagne, organise le 6 ^{ème} Symposium Notarial « Journées de la Méditerranée ».

Activités

2018	Activités
Rome, Italie 2-6 Juillet	Dans le cadre de la mission de formation et d'éducation de l'UINL, organisation et mise en œuvre de la 7 ^{ème} édition de l'Université du Notariat Mondial. Le sujet d'étude de cette législature était « L'autonomie de la volonté ».
Madrid, Espagne 17 Juillet	Signature de l'accord entre l'UINL et la Fondation ONCE pour la promotion des droits des personnes handicapées. L'objectif de ce pacte est d'impliquer plus de 300 000 notaires dans des activités qui promeuvent ces droits.
Buenos Aires, Argentine 1 Octobre	UINL FORUM : "Le notaire et les personnes en situation de vulnérabilité: les défis de l'avenir".
<p>Le forum, ouvert par le Président de l'UINL, Me Marqueño de Llano, a vu comme intervenants, Mme María Graciela Iglesias, chef de l'Organe National argentin d'examen de la santé mentale ; Mme Theresia Degener, Présidente du Comité des Nations Unies pour le suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; M. Ignacio Goicoechea, représentant de la Conférence de La Haye, Mme María Soledad Cisternas Reyes, Envoyée spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et l'accessibilité, et Mme Catalina Devandas Aguilar, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.</p>	
Buenos Aires, Argentine 1-2 Octobre	Lors de la réunion générale de l'UINL, les Notariats Membres ont approuvé à l'unanimité les « Bonnes pratiques en matière de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme dans le secteur notarial ».
Marrakech, Maroc 14-16 Octobre	Participation au 61 ^{ème} Congrès de l'Union Internationale des Magistrats, dans le cadre des relations internationales de l'UINL.
Madrid, Espagne 25 Octobre	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL dans la lutte contre le blanchiment d'argent, signature de l'accord de coopération avec la <i>Unidad de Investigaciones Financieras</i> (UIF) de Bolivie.
Budapest, Hongrie 25 Octobre	La Task Force internationale Common Law/Civil Law de l'UINL, en partenariat avec la Chambre des Notaires hongroise, a organisé la Conférence internationale sur « Les régimes matrimoniaux en référence à la réglementation de l'UE 2016/1103/1104 ».
Santa Cruz de la Sierra, Bolivie 4-5 Novembre	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, participation à la XLVe réunion du groupe d'experts pour la lutte contre le blanchiment de capitaux de l'Organisation des États Américains (GELAVEX).

Signature de l'accord de coopération avec la Conférence de La Haye, **Christophe Bernasconi**, Secrétaire Général de la HCCH, avec le Président de l'UINL, **José Marqueño de Llano**, et **Philippe Lortie**, Premier Secrétaire de la HCCH.

2018	Activités
Punta Cana, République dominicaine 5-7 Novembre	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, participation à « l'Atelier régional sur la transparence et le bénéficiaire effectif », organisé par le GAFILAT et la GIZ.
Washington, États-Unis 5-8 Novembre	Dans le cadre du partenariat UINL avec le département « Law and Justice » (Droit et Justice) de la Banque Mondiale, participation à la Semaine du Droit, de la Justice et du Développement 2018 - Droits, Protection et Développement.
Rome, Italie 12-13 Novembre	Dans le cadre du partenariat UINL avec la Banque Mondiale et l'OCDE sur le projet « MECH », participation à l'Atelier international sur le cadre juridique, social et environnemental et les indicateurs de performance du modèle d'entreprise centré sur l'Humain.
Vienne, Autriche 19-23 Novembre	Participation à la session du Groupe de travail IV de la CNUDCI (Commerce électronique) dans le cadre du statut d'observateur de l'UINL.
Madrid, Espagne 26-27 Novembre	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL dans la lutte contre le blanchiment d'argent, l'UINL a organisé, en partenariat avec le Conseil Général du Notariat espagnol, le forum intitulé "Criminalité économique : la collaboration des notaires dans la prévention et la poursuite".
Bruxelles, Belgique 5 Décembre	Participation aux célébrations du 25 ^{ème} anniversaire du CNUE, dans le cadre des relations internationales de l'UINL.
Bruxelles, Belgique 5-7 Décembre	Dans le cadre de l'engagement de l'UINL en faveur des droits humains auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et de l'accord de coopération avec la Conférence de La Haye, participation à la Conférence conjointe CE-HCCH sur la protection transfrontalière des adultes vulnérables.



Activités



LE MODELE ECONOMIQUE CENTRE SUR L'HUMAIN

Le Modèle Économique Centré sur l'Humain (MECH) est une communauté de pratique au cœur du Forum Mondial pour la Justice et le Développement.

Le projet MECH vise à développer et à piloter un modèle économique novateur, centré sur les personnes, qui considère la durabilité sociale et environnementale comme un objectif comparable au profit.

L'idée du projet vient de la reconnaissance de plusieurs initiatives existantes, dispersées dans le monde entier, qui reflètent un intérêt croissant du secteur privé pour les questions sociales et environnementales ; reflétant le fort engagement du public, en tant que consommateurs, en faveur d'entreprises durables et respectueuses des droits humains.

Le projet, conforme aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, est une idée ambitieuse, défendue par la Banque Mondiale et désormais dirigée par le département du Centre de Développement de l'OCDE. Né en 2017, il compte aujourd'hui 46 partenaires, dont une grande majorité du monde universitaire. Les aspects juridiques et les règlements, plus forts que dans la responsabilité sociale des entreprises, la gouvernance, les instruments financiers, les régimes fiscaux, les marchés publics et les relations avec les parties prenantes, sont tous pris en compte dans l'élaboration de ce nouveau modèle qui vient de passer à la phase opérationnelle avec des projets pilotes.

Le Notariat croit en la valeur positive que ce modèle peut générer pour la société globalisée dans laquelle nous vivons, face aux limites connues des modèles économiques qui l'ont régi jusqu'à présent.

Pour ces raisons, l'UINL a choisi de participer dès le début de ce projet en élaborant le projet de statuts pour les entreprises à but lucratif et non lucratif qui adhèreraient à ce nouveau modèle. L'UINL reste aujourd'hui un partenaire opérationnel de cette initiative dans la perspective qui oriente traditionnellement l'action des notariats : contribuer à la croissance économique, être proche des gens et garantir la sécurité.



SYMPOSIUM DE LA MÉDITERRANÉE

Les 22 et 23 juin 2018, à Madrid (Espagne), l'UINL a organisé la 6^{ème} Conférence Notariale - Journées de la Méditerranée. Le but de ces conférences est de renforcer la coopération juridique entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, les trois continents partageant l'espace méditerranéen.

Le symposium, inauguré par la Ministre espagnole de la Justice, Dolores Delgado, a rassemblé 150 notaires des quatre coins de la Méditerranée, ainsi que des Notariats d'Afrique subsaharienne et d'Europe du Nord. Les sujets abordés ont été le couple, l'entreprise familiale et les difficultés d'application du nouveau droit européen des successions dans les relations Nord-Sud.

Ces trois thèmes ont mis en évidence la contribution du Notariat à la sécurité juridique, fondement incontournable de l'Etat de droit. En effet, d'une part, en recevant des actes ayant force probante et force exécutoire, le notaire assure une véritable mission de service public en prévenant les litiges. D'autre part, en fournissant un avis strictement impartial, le notaire assure l'équilibre des conventions et confère ainsi à la partie la plus faible une protection nécessaire notamment dans le cadre des accords conjugaux.

De plus, la contribution du Notariat à l'application de l'Etat de droit ressort clairement des débats, car, en tant que garant de la légalité des actes qu'il reçoit, le notaire ne peut conférer l'authenticité à un acte qui contient une discrimination fondée sur la religion ou l'origine ethnique par exemple.

L'UINL organise régulièrement des réunions internationales telles que celle-ci, afin de trouver des solutions appropriées à diverses situations internationales familiales, matrimoniales ou commerciales. Notre fonction est de fournir aux institutions et aux gouvernements mondiaux notre expertise et nos suggestions en matière de protection des droits fondamentaux.

L'édition 2018 a également été une excellente occasion de tenir des réunions bilatérales avec des notaires de pays non membres tels que le Burundi, le Cap Vert, le Mozambique, le Rwanda, le Liban (devenu membre depuis) et l'Iran.

Activités

Catalina Devandas Aguilar, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, à la droite du Président de l'UINL



2019	Activités
Madrid, Espagne 14-15 Janvier	Participation au IIIe séminaire sur la sécurité des investissements en Amérique latine, consacré à l'entrepreneuriat et aux microcrédits dans le développement durable, avec une attention particulière pour le rôle que les femmes et les jeunes devraient jouer.
New York, Etats-Unis 4-8 Février	Participation au Groupe de travail II de la CNUDCI (Règlement des différends), 69 ^{ème} session.
Madrid, Espagne 19 - 20 Février	<i>World Law Congress</i> - Participation à la table ronde « <i>la foi publique notariale en tant qu'espace de liberté et de justice</i> ».
Annaba, Algérie 27 Février -3 Mars	Dans le cadre de la mission de formation et d'éducation de l'UINL, organisation de la 14 ^{ème} Université du Notariat d'Afrique.
Washington DC, Etats-Unis 25-29 Mars	Participation à la Conférence "Land & Poverty" (Terre & Pauvreté) organisée par la Banque Mondiale: catalyser l'innovation.
New York, Etats-Unis 25-29 Mars	Participation de l'UINL au Groupe de travail I de la CNUDCI (MPME), 32 ^{ème} session.
Belgrade, Serbie 7-8 Avril	Rencontre avec la Ministre de la Justice de Serbie pour coopération bilatérale.
Salzburg, Autriche 25-26 Avril	Participation à la 31 ^{ème} Conférence des Notaires Européens
Tashkent, Ouzbékistan 25-27 Avril	Participation au Forum juridique international sur le thème « <i>La Loi à l'ère de la modernisation rapide</i> »
Séville, Espagne 3-4 Mai	Rencontre bilatérale UINL-CNUE
Vienne, Autriche 6 Mai	Participation au groupe de travail "Meilleures pratiques en matière de propriété effective" du GAFI et au groupe "Développement des politiques", chargés de l'élaboration et de la clarification des normes internationales.
Valence, Espagne 24-25 Mai	Séminaire de l'Union Internationale des Magistrats (UIM-IAJ) et de l'Union Internationale du Notariat (UINL) sur " <i>La compétence volontaire et l'exécution des titres extrajudiciaires</i> ".

Activités

2019	Activités
Washington D.C., Etats-Unis 4-5 Juin	Participation à la XLVI ^{ème} réunion du groupe de travail d'experts sur le contrôle du blanchiment d'argent (Gelavex) de l'Organisation des États Américains.
Astana, Kazakhstan 14-15 Juin	Coopération lors de la Conférence de l'Organisation des Notaires d'Asie Centrale : « <i>Principes du Notariat Latin, la Numérisation et le Notariat</i> »
Dakar, Sénégal 1-4 Octobre	31 ^{ème} Congrès des Notaires d'Afrique
Jakarta, Indonésie 27-30 Novembre	29 ^{ème} Congrès International du Notariat de l'UINL

29^{ème} Congrès International du Notariat de l'UINL

Fatou Mballo-Thiam, Coordinatrice internationale Thème II y Jörg Buchholz, Coordinateur international Thème I



Réunions institutionnelles

2017	Réunions institutionnelles
Madrid, Espagne 3-4 Février	Première réunion du Conseil de Direction de la législature 2017-2019 en séance conjointe avec les membres du Conseil de Direction de la législature précédente.
Oaxaca, Mexique 16-18 Mars	Session plénière de la Commission des Affaires Américaines (CAAm).
Budapest, Hongrie 24-25 Mars	Session plénière de la Commission des Affaires Européennes (CAE).
Dakar, Sénégal 18 Avril	Session plénière de la Commission des Affaires Africaines (CAAf).
Tbilisi, Géorgie 11-14 Mai	Réunions institutionnelles de l'UINL : Conseil de Direction, Conseil Général, Commissions intercontinentales et Groupes de travail.
Bali, Indonésie 7-10 Septembre	Session plénière de la Commission des Affaires Asiatiques (CAAs) et séminaire international sur "Le rôle du notaire dans l'investissement".
Cancún, Mexique 8-11 Novembre	Réunions institutionnelles de l'UINL : Conseil de Direction, Conseil Général, Commissions intercontinentales ; Groupes de travail et Assemblée des Notariats Membres
Cancún, Mexique 10-13 Novembre	Session plénière de la Commission des Affaires Américaines (CAAm).
Budapest, Hongrie 23-25 Novembre	Session plénière de la Commission des Affaires Européennes (CAE).
Niamey, Niger 4-8 Décembre	29 ^{ème} Congrès des Notaires Africains / Session plénière de la Commission des Affaires Africaines (CAAf).

Réunions institutionnelles

Madrid, Espagne - World Law Congress 2019, la foi publique notariale en tant qu'espace de liberté et de justice.



2018	Réunions institutionnelles
Berlin, Allemagne 16 Février	Conseil de Direction.
Lima, Pérou 26-27 Avril	Session plénière de la Commission des Affaires Américaines (CAAm).
Abidjan, Côte d'Ivoire 9-12 Mai	Réunions institutionnelles de l'UINL : Conseil de Direction, Conseil Général, Commissions intercontinentales et Groupes de travail.
Xi'an, Chine 5-6 Septembre	Session plénière de la Commission des Affaires Asiatiques (CAAs).
Buenos Aires, Argentine 27-28 Septembre	Session plénière de la Commission des Affaires Américaines (CAAm) et 4 ^{ème} Réunion des Commissions des Affaires Américaines et Africaines.
Buenos Aires, Argentine 29-30 Septembre	Réunions institutionnelles de l'UINL : Conseil de Direction, Conseil Général, Commissions intercontinentales ; Groupes de travail ; et Assemblée des Notariats Membres.
Buenos Aires, Argentine 1-2 Octobre	Réunions institutionnelles de l'UINL : Conseil de Direction, Conseil Général, Commissions intercontinentales ; Groupes de travail ; et Assemblée des Notariats Membres.
Vienne, Autriche 22-24 Novembre	Session plénière de la Commission des Affaires Européennes (CAE).
Ouagadougou, Burkina Faso 3-7 Décembre	Session plénière de la Commission des Affaires Africaines (CAAf).

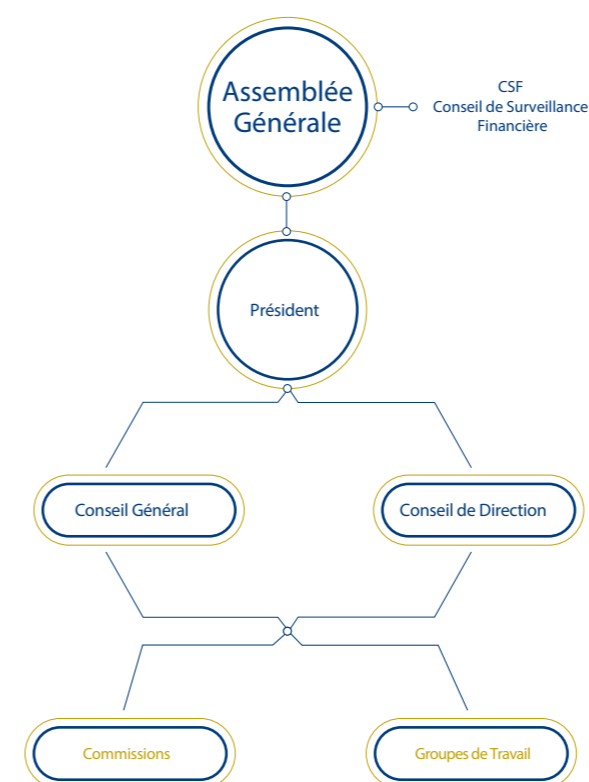
Réunions institutionnelles

2019	Réunions institutionnelles
Rome, Italie 22 Février	Conseil de Direction.
Annaba, Algérie 26 Février	Session plénière de la Commission des Affaires Africaines (CAAf).
Punta del Este, Uruguay 8-10 Mars	Session plénière de la Commission des Affaires Américaines (CAAm).
Londres, Royaume-Uni 5-6 Avril	Session plénière de la Commission des affaires européennes (CAE).
Veracruz, Mexique 15-18 Mai	Réunions institutionnelles de l'UINL : Conseil de Direction, Conseil Général, Commissions intercontinentales et Groupes de travail.
Madrid, Espagne 15-16 Juin	Assemblée extraordinaire des Notariats Membres
Oulan-Bator Mongolie 27-28 Juin	Session plénière de la Commission des Affaires Asiatiques (CAAs).
Ténérife, Iles Canaries, Espagne 9-12 Septembre	Session plénière de la Commission des Affaires Américaines (CAAm) et 5 ^{ème} rencontre des Commissions Américaine et Africaine (CAAm y CAAf).
Barcelone, Espagne 25-26 Octobre	Session plénière de la Commission des Affaires Européennes (CAE).
Jakarta, Indonésie 24-27 Novembre	Réunions institutionnelles de l'UINL : Conseil de Direction, Conseil Général, Commissions intercontinentales ; Groupes de travail ; et Assemblée des Notariats Membres.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE



Conseil de Direction de l'UINL



Commissions continentales

- Commission des Affaires Africaines
- Commission des Affaires Américaines
- Commission des Affaires Asiatiques
- Commission des Affaires Européennes

Commissions intercontinentales

- Commission Coopération Notariale Internationale
- Commission Consultative
- Commission Droits Humains
- Commission Déontologie Notariale
- Commission Sécurité Sociale Notariale
- Commission Thèmes et Congrès

Groupes de travail

- Acte authentique
- Formation
- Lutte contre le blanchiment de capitaux
- Nouvelles technologies
- Partenariat avec les organismes internationaux
- Task Force international Civil Law-Common Law
- Titrement

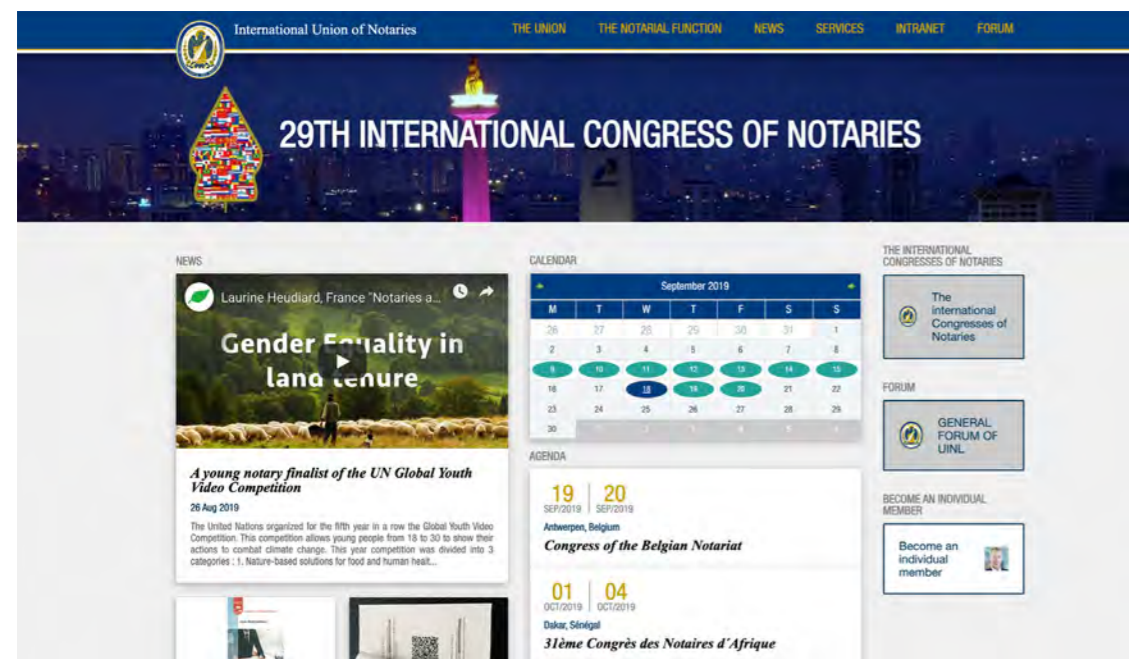
Page web de l'UINL

www.uinl.org

Durant la législature, une nouvelle **page Web** de l'UINL a été développée, comme vitrine principale de celle-ci, **permettant de fournir une information rapide et complète sur les événements et les actions du Notariat mondial**. En même temps, elle sert d'outil de coordination entre les notariats membres pour rendre le travail au sein de l'UINL plus efficace en offrant un accès intranet unique à tous les membres, commissions et groupes de travail.

Tous les **documents publiés** ou approuvés par l'UINL peuvent être consultés sur une seule page Web.

Est également mis à disposition un forum juridique pour les notaires inscrits sur le site Web de l'UINL, ce qui leur permet de clarifier les doutes juridiques qu'ils peuvent avoir en consultant des notaires d'autres pays.



ONPI: Office Notarial Permanent d'Échange International

Avec cette législature, le rôle de l'ONPI a été renforcé en tant que centre de collecte et de diffusion des travaux menés par l'UINL ; par conséquent, la Revue Internationale du Notariat (RIN) est à présent disponible en ligne et n'est plus imprimée sur papier.



A droite : Secrétariat administratif de l'UINL, Rita Caffelli, Elena Bevilacqua, Directrice, Elodie Letouche, Francesca Pispisa

Le Secrétariat Administratif



Le Secrétariat Administratif de l'UINL, basé à Rome (Italie), fournit un soutien global à l'UINL. La principale mission du Secrétariat est la préparation et le suivi des dossiers, ainsi que la tenue de la comptabilité et la gestion de ses finances, en tant que centre de l'administration de l'UINL. Il est chargé du maintien des relations avec toutes les institutions internationales et nationales ; de faciliter les relations entre tous les notariats membres ; et de centraliser les recherches et les études des différents organes de l'Union. Le Secrétariat gère les archives de l'UINL. De plus, il fournit un soutien organisationnel et logistique à tous les événements de l'UINL. Enfin, il administre le site Web de l'UINL et produit le matériel d'information et de présentation de l'organisation. Au cours de cette législature, le siège administratif a été transféré dans un bureau plus grand et plus prestigieux.

Les présidents honoraires de l'UINL, Daniel-Sédar Senghor, Giancarlo Laurini et Helmut Fessler avec le Président José Marqueno de Llano lors de l'inauguration du nouveau siège de l'UINL.



Contact

Union Internationale du Notariat – UINL

Secrétariat Administratif
Via Flaminia, 160
00196 - Roma
Italie

téléphone: +39-063208384
fax: +39-06-3212269
uinl@uinl.org

Adhérents Individuels
adherent.uinl@uinl.org

Webpage: www.uinl.org
Youtube
Facebook

